



## PROLONGATION DE STAGE

### AVIS IMPORTANT

Aux: Étudiantes et étudiants stagiaires  
Professionnelles et professionnels associé(e)s  
Représentantes et représentants des organismes d'accueil

Les politiques et règlements en vigueur à l'Université exigent, pour qu'un stage soit valide, que l'étudiante ou l'étudiant soit inscrit(e) à un cours-stage et que son placement ait été confirmé par le ou les mandataires du programme auquel elle ou il est inscrit(e) et par l'organisme qui accueille l'étudiant en stage.

#### 1. Assurance-accident

L'Université, par sa participation au régime de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en vertu de la Loi sur les accidents du travail du Québec, assure la protection de toutes et tous les stagiaires **non rémunéré(e)s**, ayant le statut de résidentes ou résidents du Québec, qui seraient victimes d'un accident dans un organisme d'accueil pendant la durée de leur stage au sein de cet organisme, et ce partout dans le monde. Dans le cas des stagiaires ne bénéficiant pas du statut de résidentes ou résidents du Québec et des stagiaires **rémunéré(e)s**, c'est à l'organisme d'accueil qu'appartient la responsabilité de fournir cette protection.

#### 2. Assurance en responsabilité civile

L'Université détient à ses frais une police d'assurance en responsabilité civile qui assure une protection pour les dommages que ses étudiantes ou étudiants causeraient à des tiers dans le cadre des activités reliées directement au stage.

#### 3. Assurance de responsabilité professionnelle

L'Université détient à ses frais une police d'assurance en responsabilité professionnelle qui assure une protection pour les dommages consécutifs à des services professionnels rendus par les stagiaires œuvrant, dans le cadre d'un stage, sous la responsabilité d'une professionnelle ou d'un professionnel qui est membre en règle d'une corporation ou association régissant au Canada ou dans l'une de ses provinces, la profession exercée par cette professionnelle ou ce professionnel.

### ACCEPTATION MUTUELLE

1-Étudiant-e

Date

2--Coordonnateur des stages - UQAM

Date

3--Superviseur-e de l'organisme d'accueil

Date

4--Professeur-e tuteur-trice

Date